

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'ouvrage du citoyen Renaud, qui expose les moyens de faire disparaître toute espèce de patois, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'ouvrage du citoyen Renaud, qui expose les moyens de faire disparaître toute espèce de patois, lors de la séance du 7 messidor an II (25 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 162-163;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25218\\_t1\\_0162\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25218_t1_0162_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

inébranlables, jusqu'à ce qu'enfin la morale française et toutes les vertus républicaines règnent dans tous les cœurs. Notre poste, dit-elle, sera toujours où votre voix nous appellera : nous prouverons par la soumission et le respect pour les sages décrets qui émanent de vous, que nous sommes véritablement enfans de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sommerviller, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous nous empressons de vous faire le récit fidèle de la fête touchante qui a eu lieu dans notre commune decadi 20 prairial en exécution du décret du 18 floreal.

Au milieu du temple, étoit élevé une Montagne sur laquelle Reposoit la Constitution comme dans son Berceau; des piques tout autour figuroient les dangers et la force qui l'environnent, le gouvernement révolutionnaire étoit figuré par une massue, les fleurs dont la montagne étoit couverte representoient l'hommage et la reconnaissance de la grande famille qui n'est plus composée que d'un peuple de freres assemblés en ce jour pour adresser leurs vœux à l'Eternel; les Jeunes enfans étoient autour de la montagne tenants des feuillages de Chêne dans leurs mains, pour marquer que s'ils ne donnent pas encore des fleurs et des fruits, ils sont déjà les priams (?) de la patrie. les jeunes garçons formaient au tour de la municipalité une enceinte circonscrite par le ruban national qu'ils tenoient pour exprimer qu'avant qu'ils puissent voler aux combats ils se rallient déjà autour de la loi et de ses magistrats; les officiers municipaux étoient à la droite de la montagne, tenant des épis de Bled à la main, témoignage de (?) la reconnaissance de toute la Commune pour l'abondante recolte que la divinité promet à nos pressans Besoins.

Les Vieillards assis à gauche tenoient sur leurs genoux leurs plus petits enfans pour faire sentir que la mort peut toucher les individus sans frapper sur la patrie; ils étoient assis pour exprimer combien leur grand age, leurs longs et utiles travaux sont respectés par les Républicains.

les Jeunes filles vetues de Blanc et parées de Ceintures tricolores les enlaçaient de guirlandes de fleurs mêlées de cocardes tricolores rattachées sur leur cœur, pour exprimer qu'elles se devoient à la piété filiale et qu'elles embelliront par les vertus modestes les derniers Jours de leurs parens; les cocardes signifiaient aussi qu'elles gardent leur cœur aux deffenseurs de la patrie et qu'après avoir été filles soumises, elles seront epouses fidelles et meres tendres.

Tous les habitans étoient placés en face de la montagne et repondoient en refrain aux différents groupes qui Chantoient autour de la montagne. ensuite on a lu le rapport de Robespierre et Son discours du Sept de ce mois et plusieurs articles choisis des actions heroïques et vertueuses des Republicains français.

(1) P.V., XL, 137. B<sup>in</sup>, 8 mess. (suppl<sup>t</sup>) et 11 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 308, pl. 1196, p. 22.

Lecture finie et tous les citoyens et citoyennes pleins d'une Confiance en l'Être Suprême lui en donnèrent le temoignage en S'embrassant fraternellement et cordialement. C'est ainsi qu'ils sortirent du temple se tenant les uns et les autres par les mains et se tenant encore plus étroitement unis par le cœur. Ce temple étoit décoré d'inscriptions, de guirlandes, de verdure et de fleurs. au lieu des pretendus martyrs de l'ancien culte, nous avons à present autour de notre temple, les images chéries des martyrs de la revolution; et de quelque cote qu'on ait tourné les yeux on recevoit une leçon de morale, de patriotisme et de reconnaissance à l'Être Supreme et d'admiration pour toutes les merveilles dont il remplit l'univers. Toutes les maisons étoient ornées de verdure et de fleurs, Les debris d'une vieille croix élevé avec pompe par le fanatisme nous a servi à dresser un monument consacré à honorer les mônes des deffenseurs de la patrie. Ce fut la surtout ou chacun fut attendri, où les meres, les epouses, les sœurs, les amants furent consolés de la perte des objets chéris à leur Souvenir.

Vous n'y futes pas oubliés, Sages Législateurs, les cris perçans de Vive la Republique, Vive a jamais la Convention Nationale, Mort aux Tyrans et aux traitres Se faisoient entendre de toute part.

Restés à Votre poste, législateurs, jusqu'à ce que tous nos ennemis soient terrassés, jusqu'à ce que la republique une et indivisible fut entierement affermie et inébranlable, Jusqu'à ce qu'enfin la morale française et toutes les vertus républicaines regnent dans tous les cœurs. Notre poste sera toujours où votre voix nous appellera; nous prouverons par la soumission et le respect pour les sages Decrets qui émanent de vous que nous sommes veritablement enfans de la patrie. Vive la Republique!»

Les officiers municipaux de Sommerviller.

Joseph BLAIN, François SIMONIN (?), Gerard SABERT, BRANDON fils, BERGÉ (agent nat.), MERCIER (greffier).

P.c.c. MICHEL (député).

## 9

Un citoyen qui ne fait pas connoître son nom, adresse à la Convention nationale un ouvrage sur l'Education.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 10

Le citoyen Renaud fait hommage à la Convention nationale d'un autre ouvrage élémentaire, et qui a été destiné au concours par le comité d'instruction publique. L'auteur annonce que dans cette 3<sup>e</sup> édition il offre de la manière la plus simple les moyens de faire disparaître toute espèce de patois, d'après les idées que lui a fait naître le rapport du ci-

(1) P.V., XL, 138.

toyen Grégoire; et qu'il est persuadé, comme la Convention nationale, que jamais l'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme n'a disparu du culte religieux des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 11

Le citoyen Delabarre, en faisant hommage à la Convention nationale de 30 livres de salpêtre qu'il a extrait des terres de sa maison et fabriqué de ses mains, lui écrit : « L'énergie que vous avez toujours montrée, votre soin à démasquer et à punir les traîtres, vous ont mille fois mérité le titre glorieux de sauveurs du peuple; c'est de vos mains pures qui ont anéanti les rois que doit partir la foudre, et c'est sur le sommet de cette Montagne sainte que je dépose mon hommage. Que le tonnerre gronde, l'Être suprême saura le lancer sur les têtes des tyrans et de leurs vils suppôts; qu'elles tombent sous les coups de la vengeance nationale: le dieu gouverne tout ne veut plus être insulté par ces tigres.

Restez, braves Montagnards, à un poste que vous occupez avec tant de gloire: c'est en vain que des soudoyés des tyrans coalisés essaient d'attenter à vos jours; saisi d'horreur au récit du nouveau crime qui a failli coûter la vie à deux des appuis de la liberté, je viens devant vous jurer de former, comme le brave Geffroy, un rempart de mon corps à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 12

Le citoyen Lavocat, commissaire de bienfaisance, section du Panthéon, écrit à la Convention nationale qu'il a remis au comité de l'examen des marchés, de la part de la commune de Saussay (3), les effets suivans: 41 chemises, 37 livres de fil, une livre de chanvre, 3 quarterons de fil à coudre, 200 livres de plomb. Il envoie, de la part de la même commune, un autre don patriotique, consistant en une somme de 62 l. 10 s. en assignats.

Insertion au bulletin (4).

## 13

Le président de la commission des administrations civile, police et tribunaux, annonce à la Convention nationale qu'un décret rendu le 29 nivôse ayant déclaré frauduleuse, nulle et de nul effet, l'adjudication faite par le district de Tours, le 16 novembre 1791, de 2 mai-

sons situées dans cette commune, au profit de Beaulieu, prévenu d'avoir malversé dans l'administration et régie des biens nationaux, et que le ministre de la justice ayant été chargé, par le même décret, de rendre compte des poursuites exercées contre ce prévenu dans le département d'Indre-et-Loire, il s'empresse d'annoncer à la Convention nationale que cet administrateur infidèle a été condamné le 28 prairial à 4 années de fers.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux(1).

## 14

Le citoyen Houet envoie à la Convention nationale une inscription de 315 l., provenant de sa soumission à l'emprunt volontaire: Mon intention, dit-il, est de contribuer, autant qu'il est en moi, au soulagement de nos braves défenseurs de la patrie. Je prie la Convention d'accepter cette somme, et de la faire distribuer par sixième aux 6 républicains indigens, ou blessés, qui défendront le mieux nos droits contre les esclaves d'ici à la fin de messidor. J'espère que la Convention voudra bien accepter cette offrande d'un vrai républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

## 15

Le citoyen Garrut, caporal-fourrier au 2<sup>o</sup> bataillon du Loiret, écrit à la Convention nationale :

### LEGISLATEURS,

Lorsque la patrie est en danger, c'est la trahir que de ne pas la défendre; voler aux frontières lorsqu'elles sont attaquées par les esclaves, c'est le devoir des hommes libres; verser une partie de son sang pour la patrie, ce n'est payer qu'une partie de sa dette; quitter sa femme, ses enfans, pour combattre la tyrannie, c'est la sauver de sa rage. Oui, législateurs, je m'enorgueilliss d'avoir perdu une jambe en servant mon pays; et si je me félicite d'avoir conservé l'autre et la vie, c'est parce qu'elles pourront servir de rempart à la Convention nationale. Si les ennemis de la liberté osoient y porter atteinte, mon bien, c'est mon patriotisme; je recommande ma femme et mes enfans à la bienfaisance nationale: je me charge, moi, de leur apprendre à aimer la patrie et à détester les rois (3) :

[Vive la république! Vive la montagne qui l'enfanta! — Vifs applaudissemens.]

(1) P.V., XL, 139. B<sup>in</sup>, 8 mess. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XXI, 66; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 640; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 639; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1399; *Mess. Soir*, n<sup>o</sup> 675.

(2) P.V., XL, 139.

(3) P.V., XL, 140; *Mon.*, XXI, 63 (précise que le C<sup>n</sup> Garrut a été admis à la barre); B<sup>in</sup>, 8 mess. (suppl<sup>t</sup>); *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 639; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1399; *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 208; *F.S.P.*, n<sup>o</sup> 356; *Mess. Soir*, n<sup>o</sup> 675; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 60; *Audit. nat.*, n<sup>os</sup> 640, 643.

(1) P.V., XL, 138. Mention dans *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1399.

(2) P.V., XL, 138 (original dans C 309, pl. 1204, p. 21 signé Delabarre, Directeur des Postes de Crécy, Seine-et-Marne). B<sup>in</sup>, 10 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) Eure-et-Loir.

(4) P.V., XL, 139. B<sup>in</sup>, 10 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).